

2PULSE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 200,00 €
Siège social : 5 rue de la Manufacture
49100 ANGERS
RCS ANGERS 798 878 195

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 MARS 2026**

Le 10 Mars 2026 à 10 heures,
Au siège social,

Les associés de la société 2PULSE, Société à responsabilité limitée au capital de 200,00 €, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la Société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Prénom	Nom	Nombre de droits de votes en pleine propriété
Maxence	PINSON	122
Jérémy	PIOCHE	78

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 200 parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maxence PINSON en sa qualité d'associé.

La Présidence rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

**Décision à prendre en application suite à la reconstitution des capitaux propres liée à l'article L. 225-248 et de l'article L. 227-1 du Code de Commerce,
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 Septembre 2025 que les capitaux propres de la société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Les associés prennent acte de la reconstitution des capitaux propres de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit liée à la reconstitution des capitaux propres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidence déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Maxence PINSON
Associé

Signature

Jérémy PIOCHE
Associé

Signature

Paraphe